

**Procès-verbal du Conseil de la  
municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 15 juillet 2014 à 18 h 00 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

**ÉTAIENT présents :** Mesdames les conseillères, Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Jean-Claude Larocque, Roger Laurent et Roland Montpetit.

**ÉTAIT également présente :** Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum, la séance débute à 18 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Modification au règlement RM04-2014;
- 4.- Période de questions (relatives au point 3 seulement);
- 5.- Levée de la séance.

**S14-07-140**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 15 JUILLET 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**S14-07-141**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT RM04-2014 DÉCRÉTANT UN  
EMPRUNT RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE DÉNEIGEUSE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CAROLE CHARBONNEAU**

ET RÉSOLU QUE l'article 3 est remplacé par :

**ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

S14-07-142  
LEVÉE DE LA SÉANCE (18 h 03)

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ROGER LAURENT**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

**NOTE :** Le maire, monsieur Daniel Rochon, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Daniel Rochon, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.